

N° 2021/O2/030

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"

OBJET : DEMANDE DE LEVEE DU SECRET-DEFENSE DANS LE DOSSIER DU CRASH DE LA CARAVELLE AIACCIU-NIZZA DU 11 SEPTEMBRE 1968..

VU la délibération N°18/414 de l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2018, portant adoption d'une motion demandant la levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle, votée à l'unanimité,

CONSIDERANT les différents éléments et indices qui concordent et qui laissent penser qu'un tir de missile lié à des exercices militaires est à l'origine du crash de l'avion qui effectuait la traversée Aiacciu-Nizza le 11 septembre 1968,

CONSIDERANT le fait que malgré les nombreuses actions en justice diligentées et les demandes des avocats relayées par les magistrats, le secret-défense n'a toujours pas été levé,

CONSIDERANT l'exigence absolue de vérité et de justice face à la douleur immense des familles et l'impossibilité d'un deuil accompli dans ce contexte d'incertitude, d'ignorance et d'attente,

CONSIDERANT les engagements du Président de la République Emmanuel Macron, notamment ceux formulés par écrit dans un courrier en date du 2 octobre 2017 : « il m'apparaît évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour comprendre les causes de ce drame et qu'aucun obstacle ne devra être opposé à l'établissement de la vérité »,

CONSIDERANT la lettre en date du 17 octobre 2018, cosignée par le Maire de Nice, Christian Estrosi, le Maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, saisissant le Président Emmanuel Macron pour une levée du secret-défense dans ce dossier,

CONSIDERANT le fait que malgré les légitimes relances répétées de l'Association des familles de victimes du crash de la Caravelle (AFVCCAN), il est à déplorer que le *statu quo* préside,

CONSIDERANT l'absence d'avancées concrètes depuis ces différents courriers, déclarations et votes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANIFESTE sa totale incompréhension au regard du peu d'avancées dans ce dossier malgré une parole présidentielle engagée il y a déjà plusieurs années.

REITERE son entière solidarité envers les familles des victimes et son soutien au combat profondément juste qu'elles mènent sans relâche depuis plus de 50 ans pour qu'enfin la vérité soit connue de tous.

SAISIT de nouveau le Président de la République Emmanuel Macron pour lui demander de solliciter la Ministre des Armées en vue d'ordonner, concrètement, la levée du secret-défense dans ce dossier et de saisir les autorités compétentes en pareille matière.